

Synthèse des principales informations obtenues suite aux rendez-vous des élus des associations de parents d'élèves :

- Avec la Vice-présidente du Conseil Général, Mme Balkany, et son équipe, le 11 juin 2007
- Avec l'Inspecteur d'académie, M. Michellet, et son équipe, le 5 juin 2007

Le compte rendu de la réunion du 5 juin avec l'Inspection académique, rédigé par les représentants des parents d'élèves puis validé par M. Michellet, ainsi que la lettre du Conseil Général confirmant les décisions annoncées par Mme Balkany lors de la réunion du 12 juin sont consultables sur les panneaux d'affichage des trois établissements ainsi que sur le blog : <http://collectif-jeanperrin.over-blog.com/> ; Vous pouvez poser vos questions à : projetjeanperrin@free.fr , ou par courrier déposé dans les boîtes aux lettres des associations de parents d'élèves ou adressé à l'établissement de votre enfant à l'attention des associations. Les parents élus se tiennent également à votre disposition pour toute information complémentaire (cf. noms sur les panneaux d'affichage)

OBJET DES RENCONTRES :

Les parents d'élèves élus voulaient des réponses précises concernant les évolutions du projet de démolition/reconstruction du Collège. Leur intention était aussi, de défendre les intérêts de toutes les familles des trois établissements concernés. Ainsi, lors des 2 réunions il a été rappelé à tous nos interlocuteurs institutionnels :

- Que le déplacement des élèves du Collège J. Perrin pendant deux ans vers un autre quartier suscitait beaucoup d'inquiétudes au sein des familles et des positions nettes de refus. Les résultats de la consultation de mars 2007 où les parents ont marqué leur nette préférence pour une solution de relogement sur le quartier ont été rappelés.
- Qu'une solution d'installation dans des locaux plus éloignés présentait un risque d'évitement scolaire pour les familles en mesure d'y recourir.
- Qu'un déplacement de ce type induisait d'importants problèmes pratiques liés à l'éloignement des enfants de leur domicile (longs trajets sans transport, cantine obligatoire pour tous les enfants du collège) ; les conséquences de l'éloignement étant ressenties encore plus profondément pour les plus jeunes et les familles en difficulté.
- Que, néanmoins, les parents élus avaient conscience de la nécessité de réaliser des travaux de construction d'un nouveau Collège J. Perrin.

Constat : Les actions des familles ont influencé la décision initialement prévue à savoir la répartition des élèves du Collège J. Perrin, dès la rentrée 2007, dans trois établissements différents. Le déplacement des élèves a été repoussé à la rentrée 2008.

Il est aujourd'hui acquis que tous les élèves resteront ensemble et que la rentrée 2007 se déroulera au collège J. Perrin.

Après toute une série de constats :

- La nécessité de procéder à la reconstruction compte tenu de l'état actuel des locaux.
- L'emprise foncière et l'ampleur du chantier interdisent toute reconstruction en site occupé, rendue par ailleurs délicate par la présence d'amiante dans certaines structures.
- Aucune proposition de terrain disponible sur le quartier ne lui a été faite.

LE CONSEIL GENERAL A PRIS SA DECISION:

LES ELEVES DU COLLEGE JEAN PERRIN SERONT ACCUEILLIS AVEC LEURS PROFESSEURS ET LES EQUIPES D'ENCADREMENT AU COLLEGE ANDRE-DOUCET PENDANT 2 ANS (2008-2009 ET 2009-2010) DUREE CONFIRMEE DE RECONSTRUCTION DE LEUR ETABLISSEMENT.

Selon le Conseil Général cette solution est la meilleure possible en termes de confort, de sécurité et d'accueil des enfants et de leurs enseignants dans des locaux conformes (à la suite d'une rénovation lourde) ; elle permet le maintien de l'entité du collège durant les travaux:

Le Conseil Général organisera au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2007 une réunion publique de présentation du projet architectural du nouveau Collège J. Perrin, ouverte aux familles des enfants des trois établissements concernés.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ONT ETE DECIDEES, PAR L'INSPECTION D'ACADEMIE ET LE CONSEIL GENERAL, POUR REPENDRE, NOTAMMENT AUX DEMANDES EXPRIMEES PAR LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES.

MODALITES DU TRANSFERT

1. L'identité du Collège J. Perrin – les personnels :

- La préparation de la rentrée 2008 se fera comme s'il existait deux établissements (Pas de réduction d'échelle).
- Les deux établissements garderont leur identité propre.
- Tous les personnels des deux établissements seront regroupés. Tous les **enseignants** en poste (titulaires et non titulaires) seront déplacés mais resteront rattachés à leur établissement d'origine et y retourneront après les travaux. La quasi-totalité des **TOS**, notamment ceux chargés de l'entretien et du service de restauration seront aussi déplacés.

- L'encadrement sera largement dimensionné : trois Conseillers principaux d'éducation (CPE); Les deux documentalistes des 2 établissements travailleront ensemble au CDI ; un seul **chef d'établissement** pour le collège, un seul pour la SEGPA et un seul **gestionnaire**. Par ailleurs, un poste supplémentaire de **Médiateur éducatif** sera créé lors de l'installation à André-Doucet (3 trois postes pendant le fonctionnement en commun des deux collèges)
- La question du maintien ou non de deux conseils d'administration séparés pendant la durée des travaux n'est pas tranchée. Eventuellement : envisager un conseil d'administration élargi.
- L'organisation des élections de parents d'élèves (par établissement ou globalement) n'est pas définie.
- En tout état de cause, les élèves, eux, seront mélangés dans les classes.
- L'année précédant le retour à J. Perrin (2009-2010), une structure spécifique « J. Perrin » devra être réunie pour organiser la rentrée J. Perrin. Les modalités et l'organisation sont à déterminer.

2. Les effectifs des collégiens pendant le regroupement de deux ans au Collège A. Doucet :

- Ils seraient de moins de 700 élèves selon l'Education Nationale et le Conseil Général.
- Le calcul des effectifs prévisionnels à la rentrée 2008 tient compte d'une baisse d'effectif des élèves relevant du secteur de J. Perrin et des départs des élèves d'A. Doucet vers le nouveau collège avenue de la République.
- Le Conseil Général indique que les locaux sont largement dimensionnés pour recevoir ces effectifs. De plus ils viennent de faire l'objet de travaux lourds de rénovation qui devraient les rendre plus attrayants.

3. Les formations :

- A la rentrée 2008 une **CHAM** (classe à horaire aménagé musique) ouvrira au Collège A. Doucet. Les élèves qui auront choisi la CHAM à la rentrée 2008 feront ensuite le choix de rester ou non à A. Doucet.
- Il existe déjà au Collège A. Doucet une **classe européenne Anglais** qui existera aussi à la réouverture de J. Perrin. Par ailleurs une classe de **6ème bilangue** pourrait être recrée au collège J. Perrin en 2010 (cf. Sensibilisation des parents encours à l'apprentissage de l'allemand en CE2 dans les écoles élémentaires du secteur)
- Un **début des cours plus tardif** le matin, à cause de l'éloignement, pourra être envisagé : décision qui sera à prendre en Conseil d'Administration.
- **La SEGPA** : Le plateau technique des 2 autres SEGPA de Nanterre (A. Doucet, et E. Galois) ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves de SEGPA de J. Perrin. Les élèves seront donc répartis : 6ème et 4^{ème} dans une SEGPA et 5^{ème} et 3^{ème} dans l'autre SEGPA. (Collèges A. Doucet et E. Galois)

4. Les conditions matérielles pour les collégiens :

- **Transport** : matin et soir une navette sera mise en place pour les enfants du collège Jean-Perrin Le Conseil Général définira les besoins et l'organisation des rotations, avec la participation active des parents élus, par le biais d'un questionnaire remis aux familles en mars 2008.
- **Restauration** : compte tenu de l'éloignement de leur domicile, un plus grand nombre de familles laisseront leurs enfants au restaurant scolaire. Le Conseil Général indique souhaiter que toutes ces familles puissent, si nécessaire, bénéficier de l'aide départementale à la demi-pension (à laquelle s'ajoutera l'aide de l'Etat). La subvention du Conseil Général à l'établissement sera abondée en ce sens autant que de besoin. Là aussi les associations de parents d'élèves soutiendront les demandes des parents.

2007-2008 : PROJET JEAN PERRIN

« Préparer ensemble l'évolution vers le nouveau collège J.Perrin »

- Des rencontres régulières sont envisagées entre les enseignants et l'inspection académique dans l'objectif de réfléchir aux modalités pratiques de fonctionnement pendant les deux années de regroupement des deux collèges dans les locaux du collège A.Doucet..
- Le CG et l'IA ont indiqué vouloir faire en sorte que les enfants soient pris en charge dans de bonnes conditions. Selon M. Michellet, les moyens supplémentaires mis en place peuvent permettre plus de synergie, un rapprochement des deux cultures d'enseignement pouvant être positif.
- Les parents élus ont demandé à visiter le Collège A. Doucet et à rencontrer les personnels.

Au vu de la décision prise par le Conseil Général il nous importe que les deux années de transition se passent dans les meilleures conditions possibles. Les parents élus tiennent à avoir une part active dans l'organisation de tous les aspects du transfert.

Nous avons un an, pour nous assurer du respect des engagements déjà pris par le Conseil Général et l'Education Nationale, en affiner les modalités avec les parents des enfants concernés, obtenir de nouvelles avancées, en fonction des souhaits exprimés.

Nous sommes à votre écoute pour vous appuyer et transmettre vos préoccupations pour le bien-être de nos enfants. N'hésitez pas à nous solliciter !